



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-017-2023-11

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-11-09-00006 - Arrêté n° DOS-2023/3267 portant transfert des locaux, changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL AMBULANCE ACHIMENE (2 pages)	Page 3
IDF-2023-11-09-00007 - Arrêté n° DOS-2023/3498 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DES LILADINS (2 pages)	Page 6
IDF-2023-11-09-00008 - Arrêté n° DOS-2023/3499 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCE A.J (2 pages)	Page 9
IDF-2023-11-09-00010 - Arrêté n° DOS-2023/3872 portant changement de responsable légal de la SAS MONTFORT AMBULANCES (2 pages)	Page 12
IDF-2023-11-08-00012 - Arrêté n° DOS-2023/3876 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ANY 77.docx (2 pages)	Page 15
IDF-2023-11-09-00011 - Arrêté n° DOS-2023/3877 portant transfert des locaux et ajout de nom commercial de la SARL PARISSE.INVESTISSEMENT (2 pages)	Page 18
IDF-2023-11-09-00009 - Arrêté n° DOS-2023/3882 portant changement dénomination sociale de la SAS FIONA SANTE (2 pages)	Page 21

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2023-11-10-00001 - Arrêté préfectoral de suspension relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter de Messieurs LETANG François-Xavier et Thibault au sein de la SCEA DE LA METAIRIE (2 pages)	Page 24
--	---------

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2023-11-10-00002 - Arrêté modificatif du 10 novembre 2023 ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (2 pages)	Page 27
---	---------

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-09-00006

Arrêté n° DOS-2023/3267 portant transfert des locaux, changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL AMBULANCE ACHIMENE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3267

**portant transfert des locaux et changement de responsable légal et de forme juridique
de la SARL AMBULANCE ACHIMENE**

(93420 Villepinte)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N° 2013-0269 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 janvier 2013 portant agrément sous le n° 93/TS/457, de la SARL AMBULANCE ACHIMENE sise 39/41, boulevard Robert Ballanger à Villepinte (93420) dont le gérant est Monsieur Hakim MANKOURI ;
- VU** l'arrêté N°DOS-2021/972 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 08 mars 2021 portant changement de responsable légal, de la SARL AMBULANCE ACHIMENE dont le nouveau gérant est Monsieur Yacine FELLAH ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2021/1138 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 mars 2021 portant transfert des locaux, de la SARL AMBULANCE ACHIMENE du

39/41, boulevard Robert Ballanger à Villepinte (93420) au 154, avenue des Erables à Villepinte (93420) ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, d'un véhicule de catégorie A type B immatriculé FK-259-XT et de trois véhicules de catégorie D immatriculés GJ-145-NH, GJ-361-NF et GJ-698-NH délivré par les services de l'ARS d'Ile-de-France le 04 mai 2023 ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par la HOLDING Y.Z dont le président est Monsieur Zakaria CHERAKA, relatif au changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES ACHIMENE ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux, au changement de responsable légal et de forme juridique ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux, de changement de responsable légal et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCE ACHIMENE devient la SASU AMBULANCES ACHIMENE. Monsieur Zakaria est nommé président de la SASU AMBULANCES ACHIMENE.

La SASU AMBULANCES ACHIMENE est autorisée à transférer ses locaux du 154, avenue des Erables à Villepinte (93420) au 46, boulevard Robert Ballanger à Villepinte (93420) à la date du présent arrêté.

Le garage et le local de désinfection sont situés au 142, rue de Mitry à Aulnay-sous-Bois (93600).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-09-00007

Arrêté n° DOS-2023/3498 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DES LILADINS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3498

portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DES LILADINS

(93260 les Lilas)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2011-DT 93/77 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 05 avril 2011 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/439, de la SARL AMBULANCES DES CITADINS, sise 75, avenue Roger Salengro à Tremblay-en-France (93290) dont le gérant est Monsieur Carlos DA COSTA ;
- VU** l'arrêté n° 2014-0261 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 11 février 2014 portant changement de dénomination sociale, changement de locaux et transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DES CITADINS, qui devient AMBULANCES DES LILADINS, sise 4, rue de Romainville aux Lilas (93260), dont le gérant est Monsieur Ulrick NEMOUTH ;
- VU** l'arrêté n° DOS-18-445 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 22 février 2018 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DES LILADINS, du 4, rue de Romainville aux Lilas (93260) au 20, rue Bellevue aux Lilas (93260) ;

VU l'arrêté n° DOS-2018-1617 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 août 2019 portant suspension d'agrément pour une durée de dix jours, du 1^{er} octobre 2019 au 11 octobre 2019, à l'encontre de la SARL AMBULANCES DES LILADINS, sise 20, rue Bellevue aux Lilas (93260) dont le gérant est Monsieur Ulrick NEMOUTHE ;

VU l'arrêté n° DOS-2022/3920 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 19 septembre 2022 portant changement de gérance de la SARL AMBULANCES DES LILADINS, dont le nouveau gérant est Monsieur Hakim BENOUADFEL ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé GK-653-ND et d'un véhicule de catégorie A type B immatriculé GN-749-TH délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 23 septembre 2022 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES DES LILADINS est autorisée à transférer ses locaux du 20, rue Bellevue aux Lilas (93260) au 90, avenue du Président Roosevelt à Aubervilliers (93300) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-09-00008

Arrêté n° DOS-2023/3499 portant transfert des
locaux de la SARL AMBULANCE A.J

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3499

portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCE A.J

(93270 Sevrans)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2017-315 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 11 octobre 2017 portant agrément, de la SARL AMBULANCES A.J, sise 2, rue Frédéric Joliot Curie à Sevrans (93270) dont le gérant est Monsieur Farid MAKHLOUF ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé EQ-607-RC et d'un véhicule de catégorie D immatriculé ET-043-JZ délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 14 novembre 2022 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES A.J est autorisée à transférer son siège social et son local d'accueil du 2, rue Frédéric Joliot Curie à Sevran (93270) au 90, avenue du Président Roosevelt à Aubervilliers (93300) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-09-00010

Arrêté n° DOS-2023/3872 portant changement
de responsable légal de la SAS MONTFORT
AMBULANCES

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3872

portant changement de responsable légal de la SAS MONTFORT AMBULANCES

(78490 Méré)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 novembre 1978 portant agrément de la société MONTFORT AMBULANCE, sise 4, place Lebreton à Montfort l'Amaury (78490) dont le gérant est Monsieur Michel BARDIN ;
- VU** l'assemblée générale du 14 octobre 1996 décidant du passage de la société MONTFORT AMBULANCE en SAS ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° A-05-01038 en date du 08 juin 2005 portant transfert des locaux et changement de gérance de la SAS MONTFORT AMBULANCE, désormais sise 15, route de la Bardelle à Méré (78490) dont la gérante est Madame Michèle BARDIN ;
- VU** l'arrêté n° 12-78-402 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 16 octobre 2012 portant changement de responsable légal de la SAS MONTFORT AMBULANCES, dont la présidente est Madame Muriel VIQUERAT épouse BARDIN ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par la SASU NACMN dont le président est Monsieur Achrafe DADACHE relatif au changement de responsable légal de la SAS MONTFORT AMBULANCES ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Achrafe DADACHE est nommé président, de la SAS MONTFORT AMBULANCES, sise 15, route de la Bardelle à Méré (78490), à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-08-00012

Arrêté n° DOS-2023/3876 portant transfert des
locaux de la SAS AMBULANCES ANY 77.docx

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3876

portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ANY 77

(77140 Nemours)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°2011 –DT77/79 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 05 avril 2011 portant agrément, de la SARL AMBULANCES SEINE ET YONNE, sise 2, rue du Pont Rouge à Nemours (77140) dont les co-gérants sont Messieurs Thony NAIN et Barthélemy NAMIGANDET ;
- VU** l'arrêté N°DOS-2021/4932 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 22 novembre 2021 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale et de forme juridique de la SARL AMBULANCES SEINE ET YONNE, qui devient la SAS AMBULANCES ANY 77 dont le président est Monsieur Badre KEKKRI ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, de deux véhicules de catégorie C type A immatriculés DT-456-SF et GK-981-RC et d'un véhicule catégorie A type B immatriculé FJ-306-FP délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 09 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES ANY 77, est autorisée à transférer ses locaux du 2, rue du Pont Rouge à Nemours (77140) au 18, avenue John Fitzgerald Kennedy à Nemours (77140) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 08 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-09-00011

Arrêté n° DOS-2023/3877 portant transfert des
locaux et ajout de nom commercial de la SARL
PARISSE.INVESTISSEMENT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3877

portant transfert des locaux et ajout de nom commercial de la

SARL PARISSÉ INVESTISSEMENT

(77500 Chelles)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N°DOS-2020/1552 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 16 juillet 2020 portant agrément, de la SARL PARISSÉ INVESTISSEMENT, sise 6, allée des Acacias à Chelles (77500) dont le gérant est Monsieur Arnaud PARISSÉ ;

CONSIDÉRANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, de deux véhicules de catégorie C type A immatriculés FR-089-XN et GK-317-XZ et d'un véhicule de catégorie D immatriculé FR-723-XN délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 16 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux et ajout de nom commercial ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux et ajout de nom commercial aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL PARISSSE INVESTISSEMENT est autorisée à transférer ses locaux du 6, allée des Acacias à Chelles (77500) au 81 chemin de Courtry à Chelles (77500) à la date du présent arrêté.

Le nom commercial de la SARL PARISSSE INVESTISSEMENT est AMBULANCES DES ELFES.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-09-00009

Arrêté n° DOS-2023/3882 portant changement
dénomination sociale de la SAS FIONA SANTE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/3882

portant changement de dénomination sociale de la SAS FIONA SANTE

(93110 Rosny-sous-Bois)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE- FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N° DOSMS-2015-262 du Directeur général de l'Agence régionale de sante Ile de France en date du 01 septembre 2015 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/025, de la SAS FIONA SANTE, sise 8, rue des Oseraies à Romainville (93230) dont le président est Monsieur Samir MAKRANI ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2019/1522 du Directeur général de l'Agence régionale de sante Ile de France en date du 31 juillet 2019 portant changement de responsable légal, de la SAS FIONA SANTE, dont la nouvelle présidente est Madame Silvia DE ALMEIDA RIBEIRO ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2022/ de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 09 juin 2022 portant transfert des locaux, de la SAS FIONA SANTE, du 8, rue des Oseraies à Romainville (93230) au 129, rue du Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (93110) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Madame Silvia DE ALMEIDA RIBEIRO relatif au changement de dénomination sociale de la SAS FIONA SANTE ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de dénomination sociale/nom commercial aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La société SAS FIONA SANTE sise 129, rue du Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (93110) dont la présidente est Madame Silvia DE ALMEIDA RIBEIRO, a désormais pour dénomination sociale SOFIA SANTE à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 novembre 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-11-10-00001

Arrêté préfectoral de suspension relatif à une
demande d'autorisation préalable d'exploiter de
Messieurs LETANG François-Xavier et Thibault au
sein de la SCEA DE LA METAIRIE

**Arrêté préfectoral de suspension relatif à une demande d'autorisation préalable d'exploiter
de Messieurs LETANG François-Xavier et Thibault au sein de la SCEA DE LA METAIRIE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, et en particulier les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2023-08-28-00029 du 28 août 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Messieurs LETANG François-Xavier et Thibault, pour les parcelles C1305, C0977, C1289, C1304, C1306, C1307, C1308, C1313, C1425, ZK0050, ZK0052 et ZM0009 sises sur le territoire de la commune de MELZ-SUR-SEINE, d'une superficie totale de 84 ha 29 a 09 ca, enregistrée complète le 13/07/2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du II de l'article L. 331-3-1 du code rural et de la pêche maritime, le préfet de région peut suspendre l'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter lorsque l'opération envisagée conduit à un agrandissement ou une concentration excessifs des surfaces agricoles exploitées au regard des critères du SDREA ;

CONSIDÉRANT que Messieurs LETANG François-Xavier et Thibault exploitent déjà 2 193 ha 08 a au travers de la SCEA DE LA METAIRIE, de la SAS LETANG, de la SCEA DE DESIREE, de la SCEA DE LA FOSSE THIBAUT, de la SCEA FERME DE LA POSTE, de la SCEA LETANG GUNY, de la SCEA LETANG HERME, de la SCEA LETANG OULCHY et de la SCEA LETANG SOURDUN ;

CONSIDÉRANT que l'opération envisagée conduit à une concentration excessive des surfaces agricoles exploitées au regard des critères du SDREA d'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne consultée électroniquement du 1^{er} novembre au 8 novembre 2023 ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ;

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01 82 52 46 46
benoit.magat@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par Messieurs LETANG François-Xavier et Thibault, demeurant au 21 rue de la Belle Epine – 77 114 HERME, et enregistrée le 13/07/2023, pour les parcelles dont les références cadastrales sont précisées en annexe, d'une superficie totale de 84 ha 29 a 09 ca et appartenant à Monsieur PESCAROLO Henri et à la SARL LES POPELARS, gérée par Monsieur PESCAROLO Henri, est suspendue pour une durée de 8 mois à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 2 : Pendant la période de suspension de l'instruction, tout intéressé peut présenter une demande d'autorisation d'exploiter portant sur les mêmes biens.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article D. 331-6-1 du code rural et de la pêche maritime, le présent arrêté est notifié à Messieurs LETANG François-Xavier et Thibault et fait l'objet d'un affichage pendant un mois à la mairie de MELZ-SUR-SEINE. Il est également publié sur le site de la préfecture de la région Île-de-France et sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 10/11/2023

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Benjamin GENTON

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires. Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, directement auprès du tribunal administratif, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, en déposant, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre récépissé, un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants, dans les conditions susmentionnées.

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01 82 52 46 46
benoit.magat@agriculture.gouv.fr
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-11-10-00002

Arrêté modificatif du 10 novembre 2023 ADP
CA CAF des Yvelines - portant modification de la
composition du Conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 10 novembre 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;
- Vu l'arrêté modificatif du 25 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;
- Vu l'arrêté modificatif du 7 avril 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;
- Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu l'arrêté modificatif du 12 septembre 2023 – ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines
- Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des Travailleurs Indépendants, de la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines:

1^{er} En tant que Représentante des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme BONNEAU (Antoinette) en lieu et place de Mme MOREIRA (Valeria)

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 10 novembre 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de
l'autonomie et des personnes
handicapées
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI